

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	55 (1917)
Heft:	19
Artikel:	Logis, hôtelleries, tavernes et pintes moudonnoises de jadis et d'aujourd'hui : (suite et fin)
Autor:	Henrioud, Marc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-213057

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).**Administration (abonnements, changements d'adresse),**

Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

"PUBLICITAS"

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4.50 ; six mois, Fr. 2.50. — Etranger, un an, Fr. 7.20.**ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.****Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.**

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 12 mai 1917 : Pour se procurer des plantons de pommes de terre. — Lo conseilat (Marc à Louis). — Logis, Hôtelleries, Tavernes et Pintes moudonnoises de jadis et aujourd'hui. (Marc Henrioud). — Autre chanson patriotique de 1792. — Glandures. — La guerre aux bobos. — Les livres. — Feuilleton : Lâchez tout! (Louis Lemaignre).

Pour se procurer des plantons de pommes de terre.

D e toutes parts on recommande de planter beaucoup de pommes de terre ce printemps — quand il sera venu. — Le distingué directeur de la Rüti prétend même que c'est la manière la plus profitable d'utiliser le sol. Malheureusement pour planter des pommes de terre il faut... des tubercules. Et c'est précisément ce qui paraît manquer le plus. Les réserves colossales que certains s'attendaient à voir sortir, de gré ou de force, des caves de nos paysans sont bien lentes à venir au jour. Les autorités communales sont harcelées de demandes et l'on attend avec un peu d'inquiétude le résultat de l'enquête ordonnée par le Conseil d'Etat. Au milieu de ces graves préoccupations de l'heure présente, le *Conteur* ne saurait oublier qu'il a charge de procurer à ses lecteurs, sinon le sourire bruyant, qui détonnerait, du moins le sourire.

La supplique suivante y pourra peut-être contribuer tout en fournissant un modèle aux quémandeurs.

V... le 22 mai 1846.

Monsieur le Syndic-Président, Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux de la Commune de C....

Se présente Louise née N..., femme de Vincent M..., l'un de vos ressortissants, domiciliés tous deux à P..., rièvre notre commune, laquelle expose :

1^o Que son mari quoi qu'il n'ait que trente-quatre ans, ne peut presque rien faire, à cause d'une maladie qui, le rendant inerte, lui ôte, par là-même, la douce satisfaction de gagner sa vie;

2^o Qu'ils ont quatre enfants, et que l'aîné n'est que dans sa dixième année;

3^o Que la misère la plus affreuse, et cela, par malheur, n'est que trop bien connu, commence de dévorer les membres de la famille, dont, cependant, la réputation est en bonne odeur dans nos contrées;

4^o Qu'ayant tourné du terrain avec la pèle, et conduit sur place l'engrais qu'il faut pour planter une dizaine de mesures de pommes de terre, cette quantité pour semences est précisément ce qui leur manque, et ce qu'ils ne peuvent se procurer que par le secours de la Bourse aumônière de leur honorable commune.

Daignez, ah! daignez, honorables magistrats, leur accorder ce subside; et le bon Dieu continuera de bénir votre territoire, en ouvrant sur votre sol fertile et délicieux, les bondes du Ciel, en temps opportun, et le revêtira de faveurs toujours plus précieuses, de grâces nouvelles et par excellence.

Je me trouve heureux d'être dispensé de sou-

lever la soupape de vos âmes charitables, bravas et dignes Administrateurs de la commune de C... Cette œuvre, aucun mortel n'a été dans le cas de la faire à votre égard. Pourquoi cela?

Parce que vous avez eu le honneur et le rare talent de savoir conserver intacte et dans toute sa pureté, dans tout son éclat, dans tout son lustre, cette émanation de l'Intelligence céleste, votre âme que Dieu a créée si belle et ornée de toutes sortes d'aimables vertus, qu'il a embellie des qualités les plus séduisantes.

Chacun sait, dans notre heureux Canton, dont l'étranger jalouse la Félicité, qu'il sort de vos œufs sensibles et généreux, en faveur de tous vos administrés, principalement de ceux qui sont disgraciés de la fortune, autant de souhaits, autant de soupirs et, mieux encore, autant d'actes de bienfaisance qu'il part de rayons salutaires du foyer du soleil!

Daignez agréer, Monsieur le Syndic-Président, Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux de la Commune de C..., mes meilleures vœux pour la conservation de vos chères personnes, l'expression de mes civilités les plus distinguées comme les plus empressées, ainsi que mes Hommages très respectueux.

(Pour copie conforme : P. Hz.)

LO CONSOLATEU

L'ETAI tota passâïe, la poûra Ugénie à Tsambellion, tota passâïe, vo lo djuro, biève et filliappia. Sè galèze djoûte l'étant vegnâite à rein et son petit meinton riond l'étai asse poueintu qu'on pere de livra que tsf áo premi pout teimps de l'âton, dévant d'être mão. Cein fasâï mau bin de la vère. Peinsâï-vo vâï, assein : ie vegnâï d'einterrâ son hommo, lo petit Tsambellion. S'étant bin z'u amâ et relêtsi, mâ l'avâi tot parâï falio sè dëdzâögâ, quemet lè bite que vant decè et delé quand lè qu'on l'e dôute lo dzado.

El l'Ugénie à Tsambellion l'avâi plliorâ son Tsambellion et l'e po cein que l'étai tota passâïe et que l'avâi manquâ de godzî onna maladi.

Tot parâï ! quand bin plliorâve, lâi avâi oquie que la redzoïessâï on bocon, l'e que lo menistre l'avâi prâs po son prâz d'einterrâ ellî cöupliet que sè dit : « Ne craignez rien, je vous enverrai le Consolateur ! » et ma fâï l'Ugénie à Tsambellion l'atteindâï lo consolateur.

Et quand peinsâve à ellî consolateau, seimblâïve que son meinton poueintu vegnâï pe riond, se djoûte de tchivre sè gonflâïvant on bocon, et n'étai pas esse passâï que d'â premi.

Tote lâ né, dévant de s'endroumi, lâ get clïou, guegnive dein sa titâ ein sondzo lo consolateau et dëmandâve à bon Dieu de ne pas trop trau la fêre eindourâ.

Lo bon Dieu, que no z'attiute adi, l'a asse bin où cein que desâï l'Ugénie à Tsambellion et l'a attiutâïe.

On matin, quand l'e que sè lâive, ne trâove-

et pas son pâilo que l'étai dè couté la tsambla iò ie droumessâï, tot sein dessu dëso ; lè belliet de banqua robâ (ein avâi dâi mouï, l'Ugénie à Tsambellion), l'erdzeint via, lo carnet de la tièce lavi. Lè lâro l'étant vegnâï et l'avant tot prâï.

L'a faluu portâ plliinta et lo dzudzo n'a rein pu fère que de vère que tot élâf via. On n'a jamé rein retrouvi qu'on croûjo motchâo de catsella tot coffo et tot rodzo que lo lâro l'avâi laissé tsesi.

Adan lo dzudzo, ie fâ dinse à la poûra Ugénie.

— Mâ, mâ, mâ, l'e liurieu que vo n'aussi rein oïu, vo que voutron lâi l'étai appoui fermo contro la parâ !

— Yé bin oïu o quie, so repond la fémalla.

— Eh bin, faillâi bramâ ào seco.

— N'e pas ousâ, monsu lo dzudzo.

— Et porquie ?

— Ie crayé que ellî que fasâï tot ellî tredon l'étai lo Consolatore que lo menistre l'avâï de, et volâïva pas l'époniûri.

L'a z'u pouâire tot parâï ellî consolateau, n'e jamé revégna, l'Ugénie à Tsambellion l'étai poûra ora et l'e restaie vêva.

MARC à LOUIS.

Le flair postal. — Un de nos abonnés nous communique le libellé de l'adresse figurant sur une carte postale étrangère, reçue, il y a quelques années, par une maison de commerce bien connue à Lausanne :

« Monsieur l'Epicier dont la boutique est sur le même trottoir que Niffen-necke, confiseur, mais deux maisons plus bas, rue du Bourg à Lauzanne (Suisse) »

Grâce au flair de nos postiers, cette carte est parvenue à destination sans la moindre hésitation.

Logis, Hôtelleries, Tavernes et Pintes moudonnoises de jadis et d'aujourd'hui.

par MARC HENRIOD

(suite et fin)

Au nombre des enseignes d'hôtellerie au sujet desquelles les mannaux fournissent quelques indications, il faut citer la *Maison de Ville*, la *Fleur de Lys* et la *Croix Blanche*, citées dès le XVI^e siècle. Ces trois logis sont qualifiés de royaux. C'est à la *Maison de Ville*, propriété de la commune, qu'avaient lieu les banquets officiels, soit lorsque le Conseil invitait Monseigneur le Baillif à manger la soupe, les jours de revue ou de tir au *Papegay*, soit lors du passage d'un ambassadeur ou de quelque autre personnage de marque, soit encore lorsqu'un nouveau récipiendaire régalaït, suivant la coutume, les membres des autorités communales.

En 1768, LL. EE. décidèrent qu'il n'y aurait à Moudon que quatre pintes et 6 bouchons privilégiés. Ces derniers ne pouvaient donner à manger et loger les piétons que les jours de *Marchés*, de *Revues* et de *Papegay*. Il était loisible aux bourgeois de donner à manger et à boire pendant trois jours lors de chaque foire.

Il faut croire qu'on ne s'en tient pas strictement aux ordres de Berne, car, vers la fin du XVIII^e siècle, il y avait à Moudon cinquante-cinq marchands de vin et liqueurs. Ce chiffre a sensiblement diminué depuis lors. Entre 1870 et 1880, on comptait encore quarante-quatre établissements publics dans la ville, tandis que de nos jours ce nombre est réduit à vingt-neuf.

La disparition de certains établissements a causé des regrets par l'extrême amabilité des tenanciers et le confort de bon aloi que l'on aimait à y trouver.

Une vieille chanson, dont l'auteur est inconnu, et qui se chante sur l'air de la *Géographic du canton de Vaud*, nous fait pénétrer dans les pintes moudonnoises de la première moitié du XIX^e siècle, et connaître la physionomie et le caractère originaux de certains de leurs tenanciers. En voici quelques couplets :

Hôtel de la Poste

L'Hôtel de Ville, chez Perregaux
Est l'arrêt des grands chars d'Anjaux,¹
On n'y parle pas le flamand
Il est toujours plein d'allemands.

La Fleur de Lys

A l'auberge : La Fleur de Lys
Vous trouverez Paganini,
C'est là que Madame Braillâ²
Se dispute avec Nicolas.

¹ D'Anjou.
² Braillard, tenancière.

On raconte qu'un beau lundi, le vieux Nicolas, garçon d'écurie, s'assit comme de coutume, sur le banc du fourneau en molasse de l'établissement, sans prendre garde qu'un magnifique gâteau aux pruneaux y avait été déposé. Au bout d'un moment, il s'écria : qu'est-ce que ça veut dire, je sens la midité quelque part.

Auberge de La Clef

On dit qu'à la Clef, la servante
Est une jolie Allemande,
Elle introduit Louis Bryois
Par le tour qui monte le bois.

Le Café de l'Aigle

qui n'existe plus depuis longtemps, était tenu par un certain Moltaaz-Mermet dit Jaques de la poule mennée.

On n'ose faire du tapage
Chez Jean-Pierre au pouet visage,
C'est un vin qui monte au toupet
Celui du vieux père Mennet.

Le Café des Trois Pigeons

Quand on se rend aux Trois Pigeons
C'est pour y voir la Jeanneton,
Mais si c'est pour vous amuser
Il n'y faut ma foi pas songer.

La Charrue

Afin d'être perdu de vue
On se faufile à la Charrue,
L'on n'y vient pas vous taquiner
Car on serait bien arrangé.

Le Carabinier

C'est Duperret le « Cabaretier »,
Qui détient le Carabinier,
Ma fois c'est un rude grognard
Quand un y reste un peu trop tard.

La Pinte du Bœuf

Notre chansonnier ne portait pas sur son cœur l'un des cafetiers du Bœuf :

N'allez pas chez ce tabornio
Qu'on appelle papa Bourbo,
Il nous vend du vin de céfâton
N'est-ce pas un f... coch.

Auberge du Mouton

Ma foi c'est un rude bordon
Que l'Ami Briod du Mouton.
Demandez-lui du vin nouveau
Il vous dit il : est à Lavaux.

C'est dans cet établissement que l'ancien orchestre *l'Harmonie* avait son local et c'est à propos d'une répétition que le maître de céans eut l'occasion de prononcer la phrase qui le

rendit célèbre : *ils sont un et ils allument deux bœufs*, en parlant du gaz qu'un musicien arrivé premier avait allumé en entrant. C'est ce même personnage qui était huissier du tribunal, et qui partait tous les matins au greffe en disant : *je vais voir au greffe si y a rien*. C'est encore lui qui aimait à chanter :

Crois-moi, plante du raisin.

Et, quelquefois, le vieil artilleur Jean Boudry apparaissait et entonnait :

A Bière, on boit, l'on rit, l'on chante,
C'est un pays délicieux !
On gèle soir dans sa tente
Et le jour on n'est guère mieux :
Le soleil grille le visage,
Le nez, parfois, change de peau,
Ma foi ! C'est un grand avantage,
Pour ceux qui ne l'avaient pas beau.

* * *

Les renseignements qui précèdent sont tirés d'une curieuse et savoureuse étude dont le titre est indiqué en tête de ces lignes¹ et que nous devons à M. L. Chapuis, secrétaire municipal, à Moudon, qui a bénéficié de la collaboration de M. le Dr René Meylan, le fin conteur bien connu des amis de ce journal.

Cette jolie plaquette, dont nous recommandons la lecture, est ornée de six dessins à la plume qui font honneur au talent de M. François Jaccottet, architecte.

Ils reproduisent les vieilles enseignes artistiques, en fer forgé, des auberges de la *Fleur de Lis*, de la *Couronne*, du *Paon*, du *Marronnier*, de la pinte *Jayet* et de celle du *Raisin*.

Celles de la Couronne et de pinte Jayet très remarquables, ont émigré, la première à Chavannes sur Moudon, la seconde à Sottens, où elles font toujours la joie des connaisseurs.

Il faut savoir gré à ces Messieurs de nous avoir révélé toute une page de l'histoire anecdotique du Vieux-Moudon, et souhaiter qu'ils trouvent des imitateurs dans d'autres régions de notre aimable patrie vaudoise.

MARC HENRIODU.

¹ Moudon. Imprimerie de l'Eveil. 63 pages in-12.

Note de la rédaction. — Le *Conteur* publiera avec plaisir tout renseignement qu'on voudra bien lui communiquer sur l'histoire des auberges et l'âge des enseignes de notre canton.

AUTRE CHANSON PATRIOTIQUE DE 1792

Ait : *Quand on est deux et quand on s'aime.*

Le verre en main, de l'amitié
Fixons ici le doux empire,
Que si quelqu'un s'en veut dédire
Nul ne portera sa santé,
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)

Pour toujours
Parmi nous
Fera notre gloire. (bis)

L'union forma les Etats,
L'union soutient les familles ;
Que cet aimable vaudoise
Soit le cri des braves soldats.
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)

Nous fera
Par delà

Honneur dans l'histoire. (bis)

Etre amis de la liberté
En priser tous les avantages,
Des complots prévenir l'orage,
Serait-ce une témérité ?
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)

Je prédis
Et je dis

Finira ce grimoire. (bis)

Des généraux bien éprouvés
Au creuset du patriotisme
Dirigeront notre civisme
Contre les tyrans conjurés.
L'union si l'on veut m'en croire, (bis)

Au désir
D'obtenir

Promet la victoire. (bis)

GLANURES

On est tout, quand on est utile à sa patrie
Et cher à son pays.

PH. BRIDEL.

La peine est aux lieux qu'on habite
Et le bonheur où l'on n'est pas.

PARNY

Sous le nom d'amitié
En finesse on abonde ;
Et la moitié du monde
Trompe l'autre moitié
Sous le nom d'amitié.

L'ATTAGNANT

Il vaut mieux ne rien dire que de dire des riens.

LA BRUYÈRE.

Il n'y en a pas de plus empêché que celui qui tient la queue de la poêle, mais il tâte de la sauce quand il veut.

SANCHO PANÇA

Pauvre Liberté. — On fit couler à Paris, pendant la première révolution, une statue de la Liberté. Un passant, s'arrêtant devant ce bronze, s'écria : « Pauvre Liberté, comme te voilà coulée ! »

Du tac au tac. — Une dame Loyseau, forte spirituelle, quoique bourgeoise, fut appelée à la cour de Louis XIV, un soir de gala. Le roi, prenant à part une duchesse quelconque, lui dit d'attaquer cette Madame Loyseau, ce qui fut fait ; mais la bourgeoisie eut l'honneur du combat et les rieurs de son côté :

La duchesse : — Quel est l'oiseau le plus sujet à être cocu ?

Mme Loyseau : — Le duc, madame.

LA GUERRE AUX BOBOS

Soudain, au cours d'une petite revue de nos « paperasses » — elles font bientôt tas dans les rédactions de journaux, même dans celle du *Conteur* — il nous tombe sous la main une brochure que nous avons reçue il y a un certain temps déjà et qui s'était égarée. Faute de la guerre, sans doute. Nous aurions dû en parler tout de suite ; nous nous excusons du retard auprès de l'auteur et de l'ééditeur. Mais il ne s'agit pas là seulement d'une question de bibliographie ; cette brochure est intitulée : *Bonnes et Mauvaises herbes, guide pratique des plantes qui guérissent*. Son auteur est M. Jean Kunzle, curé de Wangs, près Sargans ; elle sort de l'imprimerie du B. P. Canisius, à Fribourg.

On se préoccupe beaucoup, en ce temps-ci, et pour cause, d'assurer le ravitaillement de la population. On a, certes, bien raison. Il faut aller au plus pressé. La *faim* justifie les moyens. Mais puisqu'on s'efforce d'attirer l'attention des citoyens et même des écoliers sur la nécessité d'intensifier les cultures destinées à l'alimentation, il ne serait peut-être point sor de profiter de l'occasion pour faire connaître aussi à nos concitoyens et à la jeunesse les vertus curatives de certaines plantes que nous rencontrons quotidiennement dans nos promenades ou pouvons cultiver dans nos jardins. De la santé du corps dépend celle de l'esprit. Qui se porte bien est de bonne humeur. Or, la bonne humeur, le contentement, sont de précieux collaborateurs dans l'accomplissement de la tâche quotidienne, et en toutes choses.

MM. les médecins et pharmaciens ne sauraient prendre ombrage de la concurrence, bien inoffensive, que leur font nos jardins, nos champs et nos bois. Il leur restera toujours assez de maladies sérieuses, qui exigent leurs soins éclairés. C'est de bobos qu'il s'agit ici.

Du reste, dans la préface de sa brochure le curé Kunzle écrit :

« A ceux qui me diront : « *A chacun son métier* ! c'est au médecin à s'occuper des plantes